

2017 a marqué un tournant pour Energie Partagée. Fort de son expérience, l'association a consolidé ses actions régulières et a développé d'autres actions afin d'assurer assez rapidement son équilibre économique. Energie Partagée Association poursuit donc sa lancée. Au niveau comptable, cette année a permis de finaliser le travail engagé en 2016 sur la répartition des ressources et plus particulièrement des subventions et d'avoir une vision finalisée des fonds dédiés par financeur et par action.

Le résultat

Energie Partagée Association réalise en 2017 un résultat quasi à l'équilibre de 201 €.

1. Analyses des charges 2017

a. Les charges d'exploitation se composent pour les postes les plus significatifs :

- Des charges externes de 208 438 €, soit une augmentation de 6% par rapport à 2016. Elles se répartissent de la manière suivante :
 - 62 071 €, soit 30% des charges externes concernent :
 - les conventions de mise à disposition du mouvement des postes de directeur (à hauteur de 30% de son coût salarial) et de responsable administrative et financière (à presque 42% de son coût salarial)
 - dans une moindre mesure la contributions de l'ALE 08 sur de la représentation du mouvement Energie Partagée.
 - 27 511 €, soit 13% correspond aux locations immobilières (locaux Paris, Grenoble, Marseille, Nantes et Tours) et au service de location de véhicule Citiz sur Tours et Marseille.
 - 45 236 €, soit 22% correspond en partie à des dépenses liées à la mise à jour du site internet (espace adhérent) mais également à l'accompagnement pour la mise en place du CRM, à l'impression de documents de communication et à des frais liés à des évènements de promotion ainsi que la journée organisée pour les rencontres de la transition énergétique en partenariat avec la Nef, le CLER et Enercoop PACA.

- 22 139 €, soit 11% correspond à des prestations externes pour la réalisation d'un film « Fier.e de mes actions » ainsi que des accompagnements pour le dispositif fond d'amorçage ainsi que pour l'organisation d'une journée de rencontre en Ile de France.
- 17 381 €, soit 8% correspond aux honoraires d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.
- 23 135 €, soit 11% sont dédiés aux frais de missions (déplacement, réception, hébergement). Les frais de missions des administrateurs pris en charge par l'association s'élèvent à 2 430 € sur l'ensemble de l'année 2017.
- 10 964 €, soit 5% correspond à des autres frais (achats fournitures, cotisations, services bancaires, frais postaux,...).

Les charges de personnel restent le poste de dépenses le plus important. En 2017 l'équipe est restée stable. Il faut noter cependant le renfort de 2 personnes durant l'année pour appuyer l'animation nationale pendant le congés maternité de Justine Peullemeulle et également Julien Arnaud pour le développement de l'activité formation. Les charges de personnel ont augmenté de 14% en 2017 et s'élèvent dont à 214 683 € pour 6,4 ETP salarié et 0,5 ETP Stagiaire contre 6 ETP en 2016.

- Les autres charges d'exploitation se composent des dotations aux amortissements, provisions et transfert de charges dont :
 - Dotations aux amortissements : 4 067 €. Cela correspond aux amortissements sur du matériel et également les amortissements sur des biens incorporels (refonte du site internet, etc.)
 - Transfert de charges : 7 388 €. Cela correspond pour partie à des remboursement d'OPCA de dépenses de formation des salariés et également à de la refacturation de frais partagés pour les rencontres de la transition énergétique.

b. Les charges financières

En 2017, on constate une meilleure maîtrise des charges financières que l'année précédente. Avec les contrats d'apport associatif accordés par Enercoop et Energie Partagée Investissement, la trésorerie de l'association était un peu moins tendue qu'en 2016 conséquence des charges financières moins élevées cette année.

c. Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles correspondent à la sortie d'un ordinateur non encore amorti suite à la cession de ce dernier.

2. Analyse des produits

Le total des produits 2016 s'élève à 523 808 € dont :

- 135 886 € de ressources propres
- 387 377 € de subventions d'exploitation, et d'aides aux postes

a. Les produits d'exploitation

L'association Energie Partagée n'a que des produits d'exploitation. Ils se composent à près de 26% de ressources propres et à 74% de subvention d'exploitation.

Détail des ressources propres

Ressources propres	2015	%	2016	%	2017	%
Formations	11 620,00 €	18%	8 515,00 €	8%	51 991,00 €	38%
MAD EPA et refacturation frais	38 362,00 €	61%	62 138,00 €	60%	51 944,00 €	38%
Vente de prestation					15 000,00 €	11%
cotisations	12 850,00 €	20%	16 750,00 €	16%	16 950,00 €	12%
dons et prix		0%	15 850,00 €	15%	100,00 €	1%
total	62 832,00 €	100%	103 253,00 €	100%	135 985,00 €	100%

On constate une augmentation de 32% des ressources propres de l'association. L'association, afin de diversifier ses produits, a développé les actions de formation et de vente de prestation.

Détail des subventions publiques et privées

Adresse administrative :
10 avenue des Canuts
69120 Vaulx-en-Velin

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION
16-18 Quai de Loire
75019 Paris - 01 80 18 92 21
N° SIREN : 529 402 406
association@energie-partagee.org

Siège social :
16-18 Quai de Loire
75019 Paris



De par ses actions d'accompagnement de projet et de sensibilisation du grand public aux questions de développement des projets citoyens d'énergie renouvelable, l'association est soutenue par des financeurs publics. Energie Partagée bénéficie actuellement d'une convention pluriannuelle avec l'ADEME (2014-2017) qui a fait l'objet d'un avenant sur la durée (prolongement de la convention jusqu'au 31/03/2018), sur le montant financé (743 k€ au lieu de 580 k€) ainsi que sur le taux d'intervention (45% sur l'ensemble des dépenses éligibles).

Avec l'implantation de 3 postes d'animateurs régionaux, l'association bénéficie également du soutien des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), Ile-de-France, et Centre Val de Loire. D'autres financements locaux permettent de cofinancer ces animations régionales : Mairie de Paris, Agglomération Montargoise et Rives et Pays Gâtinais.

Depuis quelques années Energie Partagée bénéficie également de la réserve parlementaire de Denis Baupin.

Cette année des fondations privées telles que la fondation Rexel et la Fondation Horizons ont permis le cofinancement du poste d'animation en Région PACA.

Ci-après le détail des financements obtenus en 2017 par l'association :

Financeurs	subventions 2017					
	Animations Régionales			Animation nationale	Communication	total par financeur
	Centre	IDF	PACA			
ADEME	36 645,57	46 660,60	19 342,91	31 158,63	30 093,84	163 901,55
Région PACA			9 595,34			9 595,34
Région Centre Val de Loire	44 823,41			13 396,26		58 219,67
FDVA		700,00		700,00		1 400,00
Réserve parlementaire					6 000,00	6 000,00
Mairie de Paris		2 500,00				2 500,00
AME Pays Gâtinais	2 787,40			1 743,93		4 531,33
Emploi tremplin		10 000,00				10 000,00
CUI Julien Arnauld				2 334,59		2 334,59
Fondation Horizon				15 000,00		15 000,00
Fondation MACIF				25 000,00	25 000,00	50 000,00
Fondation Carasso				10 000,00		10 000,00
Fondation Heinrich Boll				5 000,00		5 000,00
NORDEX France					3 000,00	3 000,00
VSB Energies Nouvelles					3 000,00	3 000,00
TRIODOS					2 500,00	2 500,00
BIOCOOP					5 000,00	5 000,00
Natixis Energieco					2 000,00	2 000,00
Banque Populaire Grand Ouest					1 000,00	1 000,00
Fondation E&G Buffard	5 300,00			5 000,00		10 300,00
Fondation Un Monde Par Tous	5 000,00			5 000,00		10 000,00
TOTAL	94 556,38	59 860,60	28 938,25	114 333,41	77 593,84	375 282,48

A ces financements 2017, s'ajoutent les reports de ressources 2016 auxquels il faut enlever les engagements à réaliser au 31/12/2017.

Adresse administrative :
10 avenue des Canuts
69120 Vaulx-en-Velin

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION
16-18 Quai de Loire
75019 Paris - 01 80 18 92 21
N° SIREN : 529 402 406
association@energie-partagee.org

Siège social :
16-18 Quai de Loire
75019 Paris

www.energie-partagee.org

Financeurs	report ressources antérieures au 31/12/2016				engagement à réaliser au 31/12/2017					
	Animations Régionales			total par financeur	Animations Régionales			Animation nationale	Communication	total par financeur
	Centre	IDF	PACA		Centre	IDF	PACA			
ADEME	34 878,70	11 621,66	25 045,64	71 546,00	32 519,28	29 860,95	24 889,59	16 675,56	10 000,00	113 945,39
Région PACA			1 724,37	1 724,37	0,00	0,00	4 626,33	0,00	0,00	4 626,33
Fondation E&G Buffard				0,00	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00
Fondation Un Monde Par Tous				0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
TOTAL	34 878,70	51 621,66	54 466,25	140 966,61	42 819,28	29 860,95	29 515,92	16 675,56	10 000,00	128 871,71

Cette année, nous avons finalisé le travail initié en 2016 sur le calcul des fonds dédiés. Jusque-là, en comptabilité, les fonds dédiés étaient une résultante entre les ressources totales affectées par action et les dépenses totales par action. Avec cette méthode, nous avons constaté que la particularité des subventions et plus particulièrement les subventions publiques « à taux » n'étaient pas traitées en comptabilité.

Nous avons en 2016 passé une partie des produits en provision pour risque au motif que sur l'année nous avons affecté trop de produits alors que les taux des subventions ne nous le permettaient pas.

Cette année, nous avons retravaillé avec l'expert-comptable pour tenir compte des contraintes de nos différentes subventions. Pour cela nous avons affecté chaque subvention en fonction des taux d'intervention de ces dernières (quand il y en avait). Nous avons retravaillé l'affectation des subventions par financeur et par action et non plus seulement par action. Cela nous posait effectivement le problème d'affecter les ressources les années suivantes sans connaître la répartition par financeur. Pour éviter d'enregistrer trop de subventions sur une année en comptabilité et éviter par la suite des écritures de régularisation qui auraient pour conséquence des résultats négatifs, nous avons donc choisi d'enregistrer les subventions au réel.

Le bilan

Les fonds propres 2017 de l'association s'élèvent à 58 591 €, soit 10% du total du bilan. Ils se composent de la manière suivante : 5 000 € de fonds associatifs apportés au moment de la création de l'association et des résultats réalisés par le passé. A cela s'ajoute les contrats d'apport associatif suivants :

- France Active : 23 000 €. A la fin de l'année 2016, nous avons commencé à rembourser les premières mensualités, soit un total de 1 000 €.
- Energie Partagée Investissement : 25 000 €, dont les premiers remboursements commenceront en 2020.
- Enercoop : 30 000 € transformé en crédit fournisseur.

Aux actuels fonds propres, nous pouvons ajouter la provision pour risque et charge qui est toujours enregistrée au même montant à fin 2017 car les



financements de la Région Ile de de France et Centre 2016 n'ont toujours pas été réglés à cette date. A ce jour ces financements ont été versés dans leur totalité.

Face à la montée de son développement, l'association a continué dans ce sens pour atteindre une bonne structure financière. Pour autant, l'association a encore besoin de consolider ses fonds propres pour financer son cycle d'exploitation.

Les immobilisations ont augmenté cette année. Un gros travail a été enclenché sur l'axe sensibilisation et formation en créant des jeux. Un prestataire externe a donc travaillé sur nos besoins afin de mettre en place cette action. Au 31/12/2017, les jeux ne sont pas finalisés. Aussi, c'est pourquoi ils sont enregistrés en immobilisation en cours, à hauteur de 27 540 €.

Analyse du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement

Grâce aux capitaux permanents de l'association et après avoir déduit les immobilisations, l'association dispose d'un fond de roulement de 127 k€, soit 88 jours de produits d'exploitation. Ce chiffre est stable par rapport à 2016.

Le besoin en fonds de roulement 2017 s'élève à 87 284 €, soit 60 jours des produits d'exploitation. Le fonds de roulement théorique est donc suffisant pour financer le cycle d'exploitation de l'association.

Au niveau des besoins d'exploitation, on constate que les créances subventions diminuent. Cela vient du fait que nous approchons de la fin de la convention ADEME. Une partie des subvention anciennes est également soldée et donc par rapport à 2016, le montant des subventions à recevoir est moins important qu'en 2016. A contrario, les créances clients sont plus importantes. Effectivement sur 75 529 € inscrits au bilan, près de 52 k€ concerne la facturation du temps de travail passé par les salariés de l'association pour l'outil d'investissement.

Pour les ressources d'exploitation, on constate une diminution des fonds dédiés. Cela est essentiellement dû à la fin des conventions pluriannuelles (ADEME).

Nous constatons une augmentation du poste dettes fournisseurs. Effectivement, l'association a une dette envers Energie Partagée Investissement qui s'accumule (2016 et 2017). On constate également une augmentation des produits constatés d'avance. Cela correspond à des subventions accordées en 2017 mais qui permettront de financer des actions 2018. Ce montant s'élève à 54 k€.

Conclusion

Energie Partagée association continue ses actions avec une situation financière assez fragile. Afin d'améliorer cette situation, des actions sont mises en place pour permettre une autonomie financière qui sera plus importante à l'avenir

Adresse administrative :
10 avenue des Canuts
69120 Vaulx-en-Velin

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION
16-18 Quai de Loire
75019 Paris - 01 80 18 92 21
N° SIREN : 529 402 406
association@energie-partagee.org

Siège social :
16-18 Quai de Loire
75019 Paris

www.energie-partagee.org



(développement de la formation) et être moins dépendante des financements publics. Ce travail enclenché se fera sentir de manière plus importante d'ici quelques exercices. Il est nécessaire qu'en attendant cet objectif, Énergie Partagée continue d'être soutenue financièrement par ces actuels financeurs publics et ses différents partenaires.

Adresse administrative :
10 avenue des Canuts
69120 Vaulx-en-Velin

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION
16-18 Quai de Loire
75019 Paris - 01 80 18 92 21
N° SIREN : 529 402 406
association@energie-partagee.org

Siège social :
16-18 Quai de Loire
75019 Paris

www.energie-partagee.org